

Contexte

Dans le cadre des débats budgétaires, les affaires suivantes seront traitées :

- *Révision 2019 de la loi sur les impôts*
Première lecture
- *Budget 2018 (BU 2018)*
Approbation
- *Plan intégré mission-financement 2019-2021 (PIMF 2019-2021)*
Approbation
- *Rapport sur le programme d'allègement 2018 (rapport PA 2018)*
Prise de connaissance
- *Interventions parlementaires en rapport avec les affaires de politique financière et fiscale ci-dessus.*

Déroulement/scénario

A l'issue d'un débat de fond portant sur la politique financière et fiscale aura lieu la délibération de la révision 2019 de la loi sur les impôts (première lecture). Le PA 2018, le PIMF 2019-2021 ainsi que le rapport PA 2018 seront ensuite discutés. Ils ne seront pas traités séparément, mais en un seul bloc. Le traitement et la mise au propre des propositions se fait par direction et par blocs thématiques individuels. L'avantage est que les thèmes individuels ne sont pas traités plusieurs fois. De plus, le regroupement de blocs individuels par thèmes et par direction permet aux membres du gouvernement compétents de présenter les sujets spécifiques au Grand Conseil. Les délibérations se font dans le cadre de ces blocs individuels (séparés par une ligne).

Moyens d'action du Grand Conseil sur le BU 2018, le PIMF 2019-2021 et le rapport PA 2018

Formellement, le volet financier du BU est une proposition d'arrêté du Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil. Ainsi, sur la base de propositions correspondantes, ce dernier peut décider de modifier le volet financier du BU. Si le BU est approuvé lors du vote final, le Conseil-exécutif corrigera les chiffres du BU 2018 à l'issue de la session de novembre 2018 selon les arrêtés du Grand Conseil. La version corrigée du BU 2018 sera ensuite publiée en ligne au cours de l'année 2018.

Le PIMF est un **rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil**. Il est approuvé par le Grand Conseil ou renvoyé au Conseil-exécutif assorti de charges. Contrairement au BU, dans lequel le Grand Conseil peut modifier des paramètres de pilotage individuels avec des propositions, les chiffres du BU pouvant ensuite également être modifiés en conséquence, les chiffres du PIMF restent les mêmes dans tous les cas. Ainsi, les chiffres du PIMF font l'objet d'une correction à l'issue de la session de novembre. Le Grand Conseil ne peut donc pas modifier les chiffres du PIMF avec des propositions concrètes, contrairement au BU. Le Grand Conseil a toutefois la possibilité de se prononcer au sujet du PIMF avec des déclarations de planification. Le Conseil-exécutif tiendra ensuite compte des déclarations de planification votées par le Grand Conseil lors du prochain processus de planification dans le cadre de l'élaboration du nouveau PIMF, en l'occurrence le PIMF 2020-2022, et exposera au parlement dans son rapport sur le BU 2019 / PIMF 2020-2022 quel usage il a fait des déclarations de planification.

Que cela signifie-t-il concrètement en ce qui concerne le **PA 2018** ?

- S'il faut renoncer à une **mesure** qui s'applique **dès 2018**, une **correction** du paramètre de pilotage correspondant doit être proposée pour le **BU 2018**. Si la mesure touche aussi le PIMF, la proposition vaut également comme déclaration de planification relative aux conséquences financières dans le PIMF 2019-2021.
- Si toutefois la mesure s'applique seulement à partir de 2019 et des années suivantes, et qu'elle concerne donc uniquement le PIMF, une déclaration de planification selon laquelle il faut renoncer à cette mesure peut être déposée.

Pour les propositions qui soutiennent ou rejettent des propositions déjà déposées par des majorités ou des minorités de commissions, le temps de parole est réduit à 2 minutes (décision du Bureau du 23 novembre 2017).

1 **Débat de fond** sur la révision 2019 de la loi sur les impôts, le BU 2018, le PIMF 2019-2021 et le rapport PA 2018

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

2 **Révision 2019 de la loi sur les impôts**

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

Les propositions majoritaires et minoritaires de la Commission des finances se basent sur le document « Proposition commune du Conseil-exécutif et de la commission ». Ci-dessous, seules les propositions additionnelles sont indiquées.

PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)

Non-entrée en matière

Ne pas entrer en matière sur la loi sur les impôts.

Les Verts (Imboden, Bern)

Renvoi

Die Steuergesetzrevision 2019 ist mit folgenden Auflagen zurückzuweisen:

- La révision 2019 de la loi sur les impôts doit être renvoyée avec les charges suivantes :
- La loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV) doit être modifiée de sorte que les objectifs de la politique climatique de la Confédération et de l'Accord de Paris soient atteints dans le domaine des transports dans le canton de Berne.

Machado Rebmann (LAVerte, Berne)

art. 41 al. 1

Déduction spéciale

A la demande de la commune, le revenu imposable ~~peut être~~ sera fixé à zéro par le biais d'une déduction spéciale si les conditions donnant droit à une remise de la totalité des impôts dus sont déjà connues au moment de la taxation.

~~Le revenu imposable peut être fixé à zéro par le biais d'une déduction uniquement si la personne contribuable n'est ni propriétaire, ni usufruitière de biens immobiliers et que ni son revenu, ni sa fortune ne dépassent les montants fixés par le Conseil exécutif.~~

Machado Rebmann (LAVerte, Berne)

art. 41 al. 2

Le revenu imposable est fixé à zéro quand le revenu n'atteint pas le minimum vital selon le droit des poursuites

Les Verts (Imboden, Berne)

Renvoi avec la charge suivante :

En vue de la seconde lecture, la proposition suivant est à examiner :

art. 95

L'impôt sur le bénéfice reste inchangé dans les trois parties, comme dans la législation actuelle.

UDC (Freudiger, Langenthal)

Renvoi avec la charge suivante :

En vue de la seconde lecture, la proposition suivant est à examiner :

art. 182 al. 1

(...), ordonne par décret une évaluation générale des immeubles et des forces hydrauliques (...).

PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)

art. 250 al. 3

La commune fixe chaque année la quotité de l'impôt lors de la votation du budget. La quotité de l'impôt ~~est identique pour tous les impôts concernés des personnes morales peut être fixée à un niveau plus élevé que la quotité de l'impôt des personnes physiques pour les communes qui ont une différence des recettes de l'impôt sur le bénéfice (2020-2024) de plus de 15 pour cent à cause de la révision de la loi sur les impôts.~~

PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)

La révision de la loi sur les impôts doit faire l'objet d'une votation obligatoire.

Haas (FDP)	Art. 42 Abs. 1 und 2	Der Antrag der FiKo-Minderheit betreffend Tarifsenkung ist unter Einbezug des Inhalts der soeben beschlossenen Detailbestimmungen als Eventualantrag gemäss Art. 63 Abs. 2 Kantonsverfassung zu beschliessen.
Köpfli (glp)	BSFG	Der Antrag der FiKo-Minderheit zur Motorfahrzeugsteuer ist als Eventualantrag gemäss Art. 63 Abs. 2 Kantonsverfassung zu beschliessen.

3

Propositions générales concernant le rapport PA 2018 et le PIMF 2018-2021

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

3.a Renvoi / Non-entrée en matière

Les Verts (Imboden, Berne)

1 Renvoi

Le rapport sur le programme d'allègement 2018 est renvoyé. Il faut présenter des chiffres sans tenir compte du projet de révision de la loi sur les impôts puisque cette loi n'est pas encore en vigueur, et il faut renoncer à toute mesure d'allègement qui entraîne une réduction des prestations.

PS-JS-PSA

2 Non-entrée en matière

Ne pas entrer en matière sur le « programme d'allègement PA 2018 ».

Les Verts (Imboden, Berne)

3 Renvoi

le PIMF est renvoyé. Il faut présenter des chiffres sans tenir compte du projet de révision de la loi sur les impôts puisque cette loi n'est pas encore en vigueur, et il faut renoncer à toute mesure d'allègement qui entraîne une réduction des prestations.

3.b Controlling PA 2018

Commission des finances (majorité)

Déclaration de planification PA 2018

De 2018 à 2022, le Conseil-exécutif est chargé d'informer de manière appropriée sur l'état de la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018 adoptées par le Grand Conseil

lors de la session de novembre 2017. Pour toutes les mesures, il lui faut présenter l'état de la mise en œuvre en ce qui concerne les effets financiers attendus et réalisés, les répercussions sur les communes ainsi que les répercussions sur les effectifs.

Commission des finances (majorité)

Déclaration de planification PA 2018

Projets du chapitre 9.3 du PA 2018 : il faut informer la CFin au moins une fois par an au sujet de la suite des projets.

3.c Compensation des mesures rejetées du PA 2018

Commission des finances (majorité)

Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures compensatoires pour les mesures financières ou les allègements supprimés à l'issue des délibérations du Grand Conseil au sujet du PA 2018 en tenant compte du BU 2019/PIMF 2020-2022, ou d'en proposer au Grand Conseil, pour autant qu'elles soient de son ressort.

Commission des finances (majorité)

Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Les mesures compensatoires doivent avoir un effet conséquent sur les dépenses, principalement dans l'administration cantonale.

3.d Impôts

Motion 050-2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) « Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers ». Proposition du Conseil-exécutif : adoption sous forme de postulat.

Commission des finances (majorité)

Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Dans le PIMF 2020-2022, il faut dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les réductions de l'impôt afin que le canton de Berne puisse s'améliorer perceptiblement en comparaison intercantonale.

Commission des finances (minorité)

Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Il faut présenter au Grand Conseil des variantes pour adapter l'impôt sur les successions et les donations au plus tard dans le PIMF 2020.

Commission des finances (minorité)

Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.

3.e Projets

Commission des finances (majorité)

Knutti (Weissenburg, UDC)
Berger (Aeschi, UDC)
Speister (Zweisimmen, UDC)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Graf (Interlaken, PS)

1 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Le Conseil-exécutif est chargé de resserrer considérablement les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, cyberadministration) et de concevoir les projets (tout particulièrement la réforme des Directions) de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.

2 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Cyberadministration : il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux d'arrondissement du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Il faut également tenir compte en particulier des sites décentralisés efficaces.

3.f Personnel

Knutti (Weissenburg, UDC)
Berger (Aeschi, UDC)

Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

1 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Réduction à hauteur de 3% des postes administratifs dans toutes les Directions d'ici 2021 en mettant l'accent sur les classes de salaire élevées.

2 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Concernant le plan des postes 2017, dans l'administration centrale, le pourcentage de postes doit être réduit de 1% dans toutes les Directions.

3 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3% dans toutes les Directions durant la période 2019-2021.

3.g Contrats de prestations

UDC (Amstutz, Schwanden-Sigriswil)

1 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Réexaminer les contrats de prestations

1. Il convient de lister les contrats de prestations existants par Direction et de les réexaminer sous l'angle d'un éventuel abandon ou de leur potentiel d'optimisation financière
2. Il convient de renégocier à la baisse les contrats de prestations arrivant à échéance.
3. Il convient de réexaminer les contrats de prestations en principe tous les cinq ans. Il y a lieu de prévoir délais contractuels en conséquence.

4

Chancellerie d'Etat

Représentants du Conseil-exécutif : chancelier, directrice des finances

4.a Votations et élections

Commission des finances (majorité)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Economie de frais de port grâce à l'envoi de matériel de propagande électorale par les communes (mesure 42.1.4) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).
A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

5

Direction de l'économie publique

Représentants du Conseil-exécutif : directeur de l'économie publique, directrice des finances

5.a Assurance-chômage

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Imboden, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des mesures cantonales, notamment du soutien apporté aux semestres de motivation

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)
PEV (Kipfer, Münsingen)

(mesure 43.3.1) : Il faut en particulier renoncer à supprimer les semestres de motivation..

5.b Développement et surveillance économique

von Kaenel (Villeret, PLR)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions aux régions à faible tourisme de séjour (mesure 43.2.1) : Il convient de renoncer à la mesure.

PS-JS-PSA

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de contributions versées aux manifestations sportives (mesure 43.2.4) : Rejet de la mesure.

5.c Agriculture et nature

pvl (Köpfli, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction au niveau de la commercialisation régionale et de la commercialisation des animaux (mesure 43.4.5) : Il convient de biffer les contributions pour la commercialisation des animaux de 2,7 millions de francs annuels (compte 363500 commercialisation régionale et commercialisation des animaux) du plan intégré mission-financement 2019-2021.

PS-JS-PSA

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction au niveau de la commercialisation régionale et de la commercialisation des animaux (mesure 43.4.5) : Augmentation du montant économisé de 0,2 millions de francs par année à 0,4 millions de francs à partir de 2019.

PS-JS-PSA

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des dépenses au titre du Fonds de régénération des eaux et du montant alloué à ce dernier (mesure 43.6.2) : Rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 4.7.6 « nature » de 0,1 million de francs.

6

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Représentants du Conseil-exécutif : directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, directrice des finances

6.a Soins hospitaliers

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Imboden, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction du projet « Qualité de la formation » (mesure 44.2.4) : Il convient de renoncer à la mesure

Commission des finances (minorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions au secteur du sauvetage (et aux associations de samaritains) (mesure 44.2.5) : Ne pas économiser sur les contributions aux associations de samaritains.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.2 « Soins hospitaliers » de 0,01 million de francs.

Les Verts (Imboden, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression des subventions à l'innovation médicale (mesure 44.2.6) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.2 « Soins hospitaliers » de 3,0 millions de francs.

Commission des finances (minorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

4 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des autres contributions (mesure 44.2.7) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.2 « Soins hospitaliers » de 0,09 million de francs.

6.b Psychiatrie

Commission des finances (minorité)
Les Verts (de Meuron, Thoune)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions aux prestations psychiatriques ambulatoires (mesure 44.2.8) : Il convient de renoncer à la mesure.

pvl (Mühlheim, Berne)

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions aux prestations psychiatriques ambulatoires (mesure 44.2.8) : La coupe dans les soins psychiatriques non résidentiels en 2020 et 2021 doit être limitée à 2,6 millions de francs (au lieu de 5,203 millions de francs) en réduisant la quantité de prestations achetées de 5% au lieu de 10%.

Commission des finances (minorité)
Les Verts (de Meuron, Thoune)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de 5% des contributions à l'enseignement dispensé aux Services psychiatriques (mesure 44.2.9) : Il convient de renoncer à la mesure.

6.c Secteur des personnes âgées

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Boss, Saxeten)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions aux centres de jour (secteur des personnes âgées) (mesure 44.3.1): Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 0,25 million de francs.

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Boss, Saxeten)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Optimisation des contrats spéciaux dans le secteur des personnes âgées (mesure 44.3.4) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 0,5 million de francs.

6.d Secteur des personnes handicapées

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Boss, Saxeten)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction linéaire des subventions cantonales aux institutions pour personnes handicapées dans les secteurs enfants/adolescents et adultes (mesure 44.3.2) : Il convient de renoncer aux mesures tant qu'il n'est pas garanti que le plan stratégique en faveur des adultes handicapés de 2011 puisse être mis en œuvre et tant que l'on n'a pas clarifié comment le nouveau modèle de financement, qui vise à l'autonomie et à l'intégration, peut être réalisé à partir de 2020.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 6,4 millions de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction linéaire des subventions cantonales aux institutions pour personnes handicapées dans les secteurs enfants/adolescents et adultes (mesure 44.3.2) : Rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 6,4 millions de francs.

pvl (Köpfli, Bern)

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction linéaire des subventions cantonales aux institutions pour personnes handicapées dans les secteurs enfants/adolescents et adultes (mesure 44.3.2) : La réduction linéaire des subventions cantonales aux institutions pour personnes handicapées (44.3.2.) ne doit pas être mise en œuvre immédiatement ; il est nécessaire de procéder par étapes. 2018 : 1,6 millions CHF; 2019 : 3.2 millions ; 2020 : 4,8 millions ; 2021 : 6,4 millions.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 4,8 millions de francs.

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Sancar, Berne)

4 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

réduction des excédents récurrents importants dans le système d'indemnisation forfaitaire des subventions d'exploitation dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées (mesure 44.3.3) : Il convient de renoncer aux mesures tant qu'il n'est pas garanti que le plan stratégique en faveur des adultes handicapés de 2011 puisse être mis en œuvre et tant que l'on n'a pas clarifié comment le nouveau modèle de financement, qui vise à l'autonomie et à l'intégration, peut être réalisé à partir de 2020.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 2,2 millions de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

5 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des excédents récurrents importants dans le système d'indemnisation forfaitaire des subventions d'exploitation dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées (mesure 44.3.3) : Rejet de la motion.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 2,2 millions de francs.

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Sancar, Berne)

6 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction linéaire des contrats spéciaux pour les mesures d'accompagnement dans le secteur des personnes handicapées (mesure 44.3.5) : Il convient de renoncer aux mesures tant qu'il n'est pas garanti que le plan stratégique en faveur des adultes handicapés de 2011 puisse être mis en œuvre et tant que l'on n'a pas clarifié comment le nouveau modèle de financement, qui vise à l'autonomie et à l'intégration, peut être réalisé à partir de 2020.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 0,6 millions de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

7 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction linéaire des contrats spéciaux pour les mesures d'accompagnement dans le secteur des

personnes handicapées (mesure 44.3.5) : Rejet de la motion.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 0,6 millions de francs.

6.e Services d'aide à domicile

Commission des finances (majorité)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile (mesure 44.3.7) : Il convient d'accorder aux services d'aide à domicile un délai de transition d'un an qui sera utilisée pour l'adaptation du système (abandon des contributions individuelles). La mesure doit être réduite à 6 millions de francs pour la période de planification.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 8 millions de francs.

Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile (mesure 44.3.7) : Pour 2019 et les années qui suivent, la SAP devra mettre en place un système d'indemnisation répondant aux besoins et axé sur les prestations avec la participation des institutions concernées (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, ASPS etc.). Avant la mise en vigueur du nouveau système, il convient de renoncer à la mesure 44.3.7 « Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile » (augmentation du solde du groupe de produits de 8 millions de francs).

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 8 millions de francs.

Haas (PLR, Berne) – Proposition éventuelle

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

La proposition de planification Guggisberg (Kirchlindach, UDC) doit être complétée comme suit à la fin : « A partir de 2020 au plus tard, des économies substantielles devront être réalisées ».

Les Verts (Boss, Saxeten)

4 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile (mesure 44.3.7) : Le mandat de prestations avec les entreprises d'aide et de soins à domicile est reconduit en 2018. La SAP est chargée de négocier de nouveaux modèles de financement avec les entreprises d'aide et de soins à domicile en vue de la conclusion d'un nouveau mandat de prestations.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 8 millions de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

5 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile (mesure 44.3.7) : Rejet de la Motion. La SAP est chargée de réexaminer le système d'obligation de fournir les soins avec les services de soins à domicile. Le but n'est pas de réduire les subventions, mais de les utiliser au mieux pour assurer des soins de qualité et de bonnes conditions de travail.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 8 millions de francs.

Les Verts (Boss, Saxeten)
PS-JS-PSA

6 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile (mesure 44.3.6) : Il convient de renoncer à cette mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 13 millions de francs.

Mentha (Liebefeld, PS-JS-PSA)
Linder (Berne, Les Verts)
Gygax-Böninger (Obersteckholz, PBD)

7 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile (mesure 44.3.6) : Il convient de renoncer en partie à cette mesure. La participation des patients doit être adaptée en conséquence, mais elle doit toujours dépendre de la capacité financière des bénéficiaires de prestations (art. 25d OASoc).

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » de 6,5 millions de francs.

6.f Couverture des besoins vitaux et intégration I

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Sancar, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale (esure 44.7.1) : Il convient de renoncer à la mesure.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

2 **Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Révision de la LASoc : effets sur l'aide sociale aux réfugiés (mesure 44.7.3) : Rejet de la mesure.

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Sancar, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

3 **Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression des salaires POIAS (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale) (mesure 44.7.5) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.6 « Couverture des besoins vitaux et intégration » de 0,2 million de francs.

6.g Couverture des besoins vitaux et intégration II

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Linder, Berne)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Train de mesures Prévention des dépendances et promotion de la santé (mesure 44.7.6) : Point 3 : La promotion de la santé et de la prévention (des dépendances) n'est réduite que de moitié seulement : -350 000 CHF au lieu de -700 000 CHF.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.6 « Couverture des besoins vitaux et intégration » de 0,35 million de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)
Les Verts (Imboden, Berne)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Train de mesures Prévention des dépendances et promotion de la santé (mesure 44.7.6) : Rejet de la motion.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.6 « Couverture des besoins vitaux et intégration » de 0,9 million de francs.

Müller (PS, Langenthal) - Proposition éventuelle

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Train de mesures Prévention des dépendances et promotion de la santé (mesure 44.7.6) : Il faut abandonner les deux composantes de la mesure 44.7.6 ci-après : diminution des prestations dans le domaine de la réduction des risques : CHF 450 000 ; réduction des prestations dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention (des dépendances) : CHF 700 000.

Commission des finances (minorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)
Les verts (Linder, Berne)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : rejet de la motion.

Commission des finances (minorité) - Proposition éventuelle
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

5 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : Les réductions doivent être soumises à la CFin et la CSoc pour consultation au premier trimestre 2018.

Gnägi (Jens, PBD)
Rudin (pvl, Lyss)

PLR (Schnegg, Lyss) - Eventualantrag

Kullmann (Hilterfingen, UDF)

Linder (Berne, Les Verts)
Dumermuth (Thoune, PS-JS-PSA)

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

6 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : Il convient de renoncer à la mesure dans le plan mission-financement 2019-2021. En vue du prochain plan mission-financement, le Conseil-exécutif examine les contrats de prestations conclus pour éviter les doublons et soumet au Grand Conseil une liste récapitulative. En cas de propositions de coupes, les coûts qui en résultent doivent être pris en compte.

7 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : Il convient de renoncer à la suppression de 200 000 francs dans la collaboration entre le Centre de puériculture et les services psychologiques pour enfants.

8 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : Il convient de renoncer à la mesure d'économie à hauteur de 21 000 francs portant sur le service de consultation Infra Berne.

9 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : Il convient de renoncer à la suppression de 50 000 francs pour la Fachstelle Spielraum.

10 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Animation de jeunesse : suppression du financement des stages (mesure 44.7.8) : Rejet de la motion.

6.h Couverture des besoins vitaux et intégration III

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 **Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**

Suppression du financement des consultations conjugales et familiales (mesure 44.7.9) : Il convient de renoncer à la mesure.

Les Verts (Sancar, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Aide sociale aux réfugiés : réduction du regroupement familial (mesure 44.7.10) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 5.7.6 « Couverture des besoins vitaux et intégration » de 0,1 million de francs.

Jost (PEV, Thoune)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de la contribution au conseil en désendettement de l'Oberland bernois (mesure 44.7.11) : Il convient de renoncer à mettre en œuvre la mesure. Le Conseil-exécutif est chargé de reprendre le montant actuel de la contribution dans le plan mission-financement 2019-2021.

UDF (Kullmann, Hilterfingen)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de la contribution au conseil en désendettement de l'Oberland bernois (mesure 44.7.11) : Il convient de renoncer à mettre en œuvre la mesure. Le Conseil-exécutif est chargé d'économiser le même montant (50 000 francs) auprès de l'association Berner Schuldenberatung.

PEV (Jost, Thoune) - Proposition éventuelle

5 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de la contribution au conseil en désendettement de l'Oberland bernois (mesure 44.7.11) : Il convient de renoncer à la suppression du contrat de prestation lors de la mise en œuvre de la mesure d'économie. Le Conseil-exécutif est chargé de répartir la mesure de manière égale sur tous les fournisseurs de prestations.

7

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Représentants du Conseil-exécutif : directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, directrice des finances

7.a Prestations complémentaires

Commission des finances

Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux (mesure 45.10.1) : Le calcul de l'allègement financier résultant de la mesure n° 45.10.1 « Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux » intégrait de manière erronée tous les types de foyers et pas uniquement ceux visés à l'art. 3, al. 1 Oi LPC. En calculant correctement, l'allègement financier pour le canton atteint 4,25 millions de francs par an au lieu de 5,5 millions de francs comme indiqué dans le PA 2018. Cela signifie que l'allègement financier dans le BU 2018 / PIMF 2019-2021 diminue de 1,25 million de francs par an et que les soldes du groupe de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » augmentent dans la même mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » de 1,25 million de francs.

Commission des finances (majorité)
Les Verts (Boss, Saxeten)
PS-JS-PSA

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux (mesure 45.10.1) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » de 4,25 millions de francs.

Commission des finances (majorité)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Frais de mise en œuvre et d'administration des PC à soumettre, après déduction de la subvention fédérale, à la compensation des charges concernant les PC (mesure 45.10.2) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

7.b Communes

Commission des finances (majorité)

Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des subventions aux fusions (mesure 45.4.1) : Il convient de procéder à des réductions supplémentaires à hauteur de 700 000 CHF.

Dans le budget 2018, il convient de réduire le solde du groupe de produits 6.7.5 « Soutien et surveillance des communes » de 700 000 francs.

7.c Exercice de la prostitution

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

Déclaration de planification PA 2018/PIMF 2019-2021

Suppression de tâches dans le cadre de la loi sur l'exercice de la prostitution (mesure 45.5.2) : Il convient de renoncer à la mesure.

7.d Entraide administrative et assistance à l'exécution

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Abandon de l'indemnisation des communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution (mesure 45.6.3) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; report des charges sur les communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.11 « Poursuites et faillites » de 0,6 million de francs.

7.e Réduction des primes

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Imboden, Berne)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018/PIMF 2019-2021

Augmenter chaque année la subvention cantonale pour la réduction des primes d'un taux équivalent à l'augmentation moyenne des primes d'assurance-maladie, ce qui correspond à 2,84 millions de francs en 2018 dans le canton de Berne. (Montant BU 2018 : 3,4% de la subvention cantonale de 83,6 millions de francs).

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » de 2,84 millions de francs.

Commission des finances (minorité)

2 Déclaration de planification PIMF 2019-2021

Augmenter chaque année la subvention cantonale pour la réduction des primes d'un taux équivalent à l'augmentation moyenne des primes d'assurance-maladie, ce qui correspond à 2,84 millions de francs en 2018 dans le canton de Berne.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

3 Proposition d'amendement BU 2018

Maintien des tarifs au niveau de 2017

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » de 26 millions de francs.

7.f Caisses de compensation pour allocations familiales

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Introduction d'une compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne (mesure 45.10.3) : Il convient de renoncer à la mesure.

7.g Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Linder, Berne)
PS-JS-PSA (Marti, Berne)
von Kaenel (Villeret, PLR)

- 1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**
Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ) (mesure 45.11.1) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.7 « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » de 0,08 millions de francs.

Wüthrich (Huttwil, PS-JS-PSA) – Proposition éventuelle

- 2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**
Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ) (mesure 45.11.1) : La subvention accordée au projet de parlement des jeunes nouvellement créé (soutenu en tant que postulat du Grand Conseil du 3 septembre 2013 avec 72 oui, 56 non et 6 abstentions) doit être maintenue

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.7 « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » de 0,012 millions de francs.

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

- 3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**
Réduction des charges de biens, services et marchandises (mesure 45.11.2) : Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.7 « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » de 0,085 millions de francs.

7.h Administration décentralisée

Speiser (Zweisimmen, UDC)

- 1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021**
Fermeture de l'agence du Haut-Simmental – Gessenay (mesure 45.6.1). Il convient de renoncer à la fermeture de l'agence du Haut-Simmental – Gessenay.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.11 « Poursuites et faillites » de 0,2 million de francs.

Alberucci (Ostermundigen, pvl)

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Le Conseil-exécutif est chargé de concentrer le domaine des poursuites et des faillites sur cinq sites maximum.

Alberucci (Ostermundigen, pvl)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Le Conseil-exécutif est chargé de concentrer le domaine des poursuites et des faillites sur cinq sites maximum.

7.i Desservances

pvl (Köpfli, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des desservances (mesure 45.9.1) : Les économies de 1,5 million de francs que le Conseil-exécutif veut faire en 2018 et 2019 grâce à une réduction des desservances (mesure 45.9.1) doivent être poursuivies avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eglises nationales le 1^{er} janvier 2020 avec une réduction de même ampleur des subventions cantonales aux Eglises nationales dans le courant des années 2020 et 2021.

7.j Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Augmentation des indemnités/contributions de tiers (adultes) (mesure 45.13.1) : Rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 6.7.14 « Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte » de 1,2 millions de francs.

8 *Direction de la police et des affaires militaires*
Représentants du Conseil-exécutif : directeur de la police et des affaires militaires, directrice des finances

8.a Privation de liberté et mesures d'encadrement

Commission des finances

Proposition d'amendement BU 2018

Il convient d'effectuer les corrections du solde suivante dans le BU 2018 dans le groupe de produits « Privation de liberté et mesures d'encadrement » :

Schéma du calcul des marges contributives (extrait)	Budget 2018
CHF	
Solde I (budget global)	-92 124 404
(+) Recettes des subventions cantonales	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-92 135 904
(+)/(-) Régularisations	624 973
Solde III (comptabilité financière)	-91 510 931

Les valeurs des frais de personnel et de matériel dans le schéma de la marge contributive ont été mal calculées. Les corrections n'ont aucune incidence sur le compte de résultats et sur le résultat de la comptabilité financière (solde III) ; elles concernent uniquement le résultat de la comptabilité financière (soldes I + II).

Machado (GPB-DA, Bern)

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Report des placements dans d'autres cantons et facturation des coûts liés au déficit d'exploitation de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île aux autorités de placement (mesure 46.3.1) : Il convient de renoncer au report des placements dans d'autres cantons.

UDC (Knutti, Weissenburg)

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Report des placements dans d'autres cantons et facturation des coûts liés au déficit d'exploitation de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île aux autorités de placement (mesure 46.3.1) : Economie supplémentaire de 10%.

Dans le budget 2018, il convient de réduire encore le solde du groupe de produits 7.7.4 « Privation de liberté et mesures d'encadrement » de 0,07 million de francs. Les allègements indiqués pour la période de planification 2019-2021 dans le rapport PA 2018 doivent être augmentés de 10% par an respectivement. Sur l'ensemble de la période 2019-2021, il en résulte au total des allègements additionnels à hauteur de 0,54 millions de francs.

UDC (Knutti, Weissenburg)

4 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de dépenses pour les biens, services et marchandises dans les établissements pénitentiaires (mesure 46.3.2) : Charge supplémentaire de 10%.

Dans le budget 2018, il convient de réduire encore le solde du groupe de produits 7.7.4 « Privation de liberté et mesures d'encadrement » de 0,07 million de francs. Les allègements indiqués pour la période de planification 2019-2021 dans le rapport PA 2018 doivent être augmentés de 10% par an respectivement. Sur l'ensemble de la période 2019-2021, il en résulte au total des allègements additionnels à hauteur de 0,28 millions de francs.

UDC (Schlup, Schüpfen)

5 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réexaminer le rapport coût-utilité et les effets indésirables des concepts thérapeutiques pour les auteurs de crimes ou délits.

8.b Fonds de lutte contre la toxicomanie

Commission des finances (miorité)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction échelonnée de la part de l'impôt sur les maisons de jeu reversée au Fonds de lutte contre la toxicomanie (mesure 46.1.2) : Il convient de renoncer à la mesure.

8.c Sport

Commission des finances (majorité)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : réduire la mesure avec le mandat de renoncer à la suppression de 1,1 poste, d'augmenter le nombre de cours J+S de 20 pour cent et de relever la taxe de cours par participant ou participante et par jour à 10 CHF (rapporte des rentrées supplémentaires de 100 000 CHF, et la mesure n'a globalement pas d'incidence sur le solde).

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Gerber, Hinterkappelen)
PS-JS-PSA (Wyrach, Jegenstorf)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 7.7.6 « Protection de la population, sport et affaires militaires » de 0,1 million de francs.

Zryd (Magglingen, PS-JS-PSA)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : A partir de 2019, un montant de 200 000 sera supprimé, ce qui correspond environ à la moitié de l'économie prévue.

8.d Population et migrations

Commission des finances (Minderheit)
Les Verts (Sancar, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression et diminution dans le domaine de l'asile (mesure 46.5.1) : Renoncer à la diminution de la participation à des programmes d'occupation d'utilité publique.

PS-JS-PSA (Wyrach, Jegenstorf)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppressions et diminutions dans le domaine de l'asile (mesure 46.5.1) : Rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 7.7.5 « Population et migrations » de 1,1 million de francs.

UDC (Knutti, Weissenburg)

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppressions et diminutions dans le domaine de l'asile (mesure 46.5.1) : Réduction supplémentaire de 20% .

Dans le budget 2018, il convient de réduire encore le solde du groupe de produits 7.7.5 « Population et migrations » de 0,22 million de francs. Les allègements indiqués pour la période de planification 2019-2021 dans le rapport PA 2018 doivent être augmentés de 10% par an respectivement. Sur l'ensemble de la période 2019-2021, il en résulte au total des allègements additionnels à hauteur de 1,144 million de francs.

UDC (Knutti, Weissenburg)

4 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppressions et diminutions dans le domaine de l'asile (mesure 46.5.1) : Réduction supplémentaire de 10% .

Dans le budget 2018, il convient de réduire encore le solde du groupe de produits 7.7.5 « Population et migrations » de 0,22 million de francs. Les allègements indiqués pour la période de planification 2019-2021 dans le rapport PA 2018 doivent être augmentés de 10% par an respectivement. Sur l'ensemble de la période 2019-2021, il en résulte au total des allègements additionnels à hauteur de 0,06 million de francs.

8.e Violence domestique

Knutti (Weissenburg, UDC)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Economie de ressources de l'ordre de 20% à 30% grâce au regroupement/à la coordination des nombreux services impliqués dans le secteur de la violence domestique.

9

Direction des finances

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

9.a Développement du personnel

Commission des finances (minorité)
PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression du financement de démarrage des études postgrades en gestion des instances publiques (MPA) de l'Université de Berne (mesure 47.2.4) : L'Office du personnel doit continuer à contribuer au financement des deux ans d'études postgrades en gestion des instances publiques (MPA) pour les très bons cadres afin que les cadres bons et motivés puissent continuer à se former. Il convient de renoncer à la mesure.

9.b Impôts et services

Commission des finances (majorité)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source (mesure 47.5.2) : Il convient de renoncer à la mesure sous cette forme. Il faut vérifier et réaliser les économies avérées dans le cadre du projet existant, à condition que les mêmes économies puissent aussi être obtenues en renégociant avec les communes concernées. Les domaines de l'imposition à la source et du recouvrement peuvent éventuellement être séparés.

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)
Les Verts (Iboden, Berne)

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus (mesure 47.5.3) : Continuer à réduire l'intérêt sur les trop-perçus à 1 pour cent (au lieu de 1,5 %).

pvl (Schöni-Affolter, Bremgarten)
Fuchs (Berne, UDC)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus (mesure 47.5.3) : Continuer à réduire l'intérêt sur les trop-perçus à 1 pour cent (au lieu de 1,5 %).

Fuchs (Berne, UDC)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Augmentation des intérêts moratoires de 3% à 4%.

PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf)
pvl (Schöni-Affolter, Bremgarten)

5 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source (mesure 47.5.1) : Economie supplémentaire grâce à une réduction plus importante à 1% (de 3%).

Dans le budget 2018, il convient de réduire le solde du groupe de produits 8.7.4 « Impôts et prestations de services » de 1,75 million de francs.

10

Direction de l'instruction publique

Représentants du Conseil-exécutif : directeur de l'instruction publique, directrice des finances

10.a Subsidés de formation

Commission des finances (minorité)
Les Verts (Linder, Berne)
PS-JS-PSA

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Subsidés de formation – abandon des parties de la révision de l'OSF ayant une incidence sur les coûts (mesure 48.2.1) : supprimer le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et les préapprentissage ; réaliser l'augmentation des franchises sur le revenu. Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.6 « Services centralisés » de 2,6 millions de francs.

10.b Ecole obligatoire

Commission des finances (Minderheit)
Les Verts (Graf, Belp)
PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Lehrplan 21 ; enseignement par sections de classe au degré secondaire I ; abandon de l'augmentation prévue de deux leçons (mesure 48.3.1) : il convient de renoncer à la mesure.

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction du pool « Intégration et mesures pédagogiques particulières » (IMEP) (mesure 48.3.2) : il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.2 « Ecole obligatoire et offres périscolaires » de 0,8 million de francs.

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

3 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de postes dans l'administration centrale (mesure 48.3.4) : rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.2 « Ecole obligatoire et offres périscolaires » de 0,3 million de francs.

UDC (Krähenbühl, Unterlangenegg)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction de moitié des subventions au soutien des écoles à journée continue

UDC (Schlup, Schüpfen)

5 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Renonciation aux contributions prévues à la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires (révision partielle de la loi sur l'école obligatoire)

UDC (Schlup, Schüpfen)

6 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction du programme d'enseignement d'une leçon par jour à l'école enfantine pour les enfants âgés de 4 ans

Commission des finances (majorité)
PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

7 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Abandon des contributions cantonales pour le transport scolaire (mesure 48.3.3) : il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes; contre-vent aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

10.c Ecoles d'horticulture

Motion 196-2017 de Meuron (Thoune, Les Verts)
Point de l'ordre du jour n° 17

1 Motion 196-2017 de Meuron (Thoune, Les Verts) « Sauvez l'école d'horticulture de Hünibach! ».
Proposition du Conseil-exécutif : Rejet.

Commission des finances (Minderheit)
Les Verts (de Meuron, Thoune)

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach (mesure 48.4.1) : renoncer à la suppression de la subvention pour l'école de Hünibach. Il faut renoncer à

supprimer la subvention destinée à l'école d'horticulture de Hünibach, la seule école d'horticulture orientée sur l'agriculture biologique et, selon la motion 196-2017 (point 4), il faut négocier avec l'école d'horticulture de Hünibach une nouvelle convention de prestations qui, d'une part, assure la pérennité de l'école et, d'autre part, pose la base pour une augmentation réaliste de son degré d'autofinancement à moyen et long terme.

Sommer (Wynigen, PLR)

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach (mesure 48.4.1) : renoncer à l'abandon de la formation cantonale à plein temps de fleuriste à l'école d'horticulture d'Oeschberg à condition que le « Bildungszentrum Emme » compense la mesure d'économie de 300 000 francs dans le cadre de son budget ordinaire au moyen d'adaptations structurelles ; 150 000 francs sont liés à une réduction de la surface locative et donc des frais de location dans le budget de l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach (mesure 48.4.1) : Rejet de la mesure.

10.d Ecoles supérieures

Motion 197-2017 Jost (Thoune, PEV)
Point de l'ordre du jour n° 18

Commission des finances (minorité)
PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

Jost (PEV, Thoune)

1 **Motion 197-2017 Jost (Thun, EVP)** « Ecole hôtelière de Thoune: non à l'affaiblissement de Berne comme destination touristique et non à la mise en péril d'un fleuron de la formation dans l'Oberland bernois ». Proposition du Conseil-exécutif : Rejet.

2 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Ecoles supérieures : abandon du financement supplémentaire (mesure 48.4.2) : il convient de renoncer à la mesure.

3 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Ecoles supérieures : abandon du financement supplémentaire (mesure 48.4.2) : Il convient de renoncer à la mesure d'économie 48.4.2 qui concerne l'Ecole hôtelière de Thoune. Le Conseil-exécutif est chargé de reprendre dans le plan intégré mission-financement 2019-2021 la subvention supplémentaire pour l'Ecole hôtelière de Thoune selon l'article 27, alinéa 2 LFOP dans la

même mesure que jusqu'à présent.

Luginbühl (Krattigen, PBD)

4 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Ecoles supérieures : abandon du financement supplémentaire (mesure 48.4.2) : la diminution de la subvention cantonale pour les Ecoles techniques ES Bois Bienne prévue selon l'art. 94a OFOP doit être réduite de moitié. L'autre moitié doit être financée par les institutions elles-mêmes en adaptant leur stratégie ou la préparation d'autres sources de revenu.

Etter (Treiten, PBD)

5 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Ecoles supérieures : abandon du financement supplémentaire (mesure 48.4.2) : L'économie prévue doit être réduite de 50% pour les écoles concernées et mise en œuvre au plus tard à partir de 2021. Les écoles devront elles-mêmes prendre en charge les 50% restants en réalisant des économies, en augmentant les contributions aux frais ou en prenant d'autres mesures. La répartition des économies est confiée aux écoles.

10.e Bildungszentrum Pflege

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

1 Proposition d'amendement BU 2018 /Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Bildungszentrum Pflege (mesure 48.4.6) : Rejet de la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.3 « Ecoles moyennes et formation professionnelle » de 0,2 million de francs.

10.f Solutions transitoires

Commission des finances (majorité)

Les Verts (Imboden, Berne)

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire (mesure 48.4.5) : il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]). Avec la LPFC 2002, le degré secondaire II (écoles professionnelles et gymnases), ainsi que les solutions transitoires, ont été déplacées des communes au canton. Les moyens engagés par les communes ont été transmis au canton par report de la charge fiscale.

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à

l'article 29b LPFC.

La formation professionnelle et l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II sont importants non seulement pour les jeunes mais aussi pour l'économie (pénurie de main d'œuvre). Il faut renoncer au report aux communes.

10.g Ecoles supérieures

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil)
Les Verts (Imboden, Berne)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suspension unique de l'augmentation des contributions à l'Université, à la BFH et à la PHBern (mesure 48.5.1) : Rejet de la motion.

Les Verts (Imboden, Berne)

Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Augmentation de 400 francs par an des taxes d'études pour les étudiants et étudiantes étrangers (mesure 48.5.4) : Il convient de renoncer à cette mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.4 « Enseignement supérieur » de 0,15 million de francs.

10.h Archéologie

UDC (Knutti, Weissenburg)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Archéologie : réduction de l'offre de prestations (mesure 48.6.4) : Autres économies à hauteur de 20% sur la période de 2018 – 2021 en priorisant davantage et en renonçant à certaines prestations.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.5 « Culture » de xx millions de francs.

10.i Culture

Kullmann (Hilterfingen, UDF)

1 Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Suppression de postes dans l'administration centrale (mesure 48.6.2) : La mesure d'économie doit être augmentée de 50 pour cent.

Kullmann (Hilterfingen, UDF)

2 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Diverses mesures isolées (mesure 48.6.3) : La mesure d'économie doit être augmentée de 25 pour cent.

Dans le budget 2018, il convient de réduire le solde du groupe de produits 9.7.5 « Culture » de 125 000 francs.

11

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Représentantes du Conseil-exécutif : directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie, directrice des finances

11.a Développement durable

Commission des finances (majorité)

Les Verts (Klauser, Berne)

PS-JS-PSA (Marti, Berne)

1 Proposition d'amendement BU 2018 / Déclaration de planification PA 2018 / PIMF 2019-2021

Réduction des subventions d'encouragement (mesure 49.8.1) : la réfection de bâtiments est importante pour la politique énergétique et climatique. Il convient donc de renoncer à une réduction.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter le solde du groupe de produits 10.7.3 « Développement durable » de 0,87 million de francs.

12

Vote final BU 2018

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

La directrice des finances garantit pendant les débats que les chiffres du BU 2018 sont adaptés au fur et à mesure ; une récapitulation aura lieu avant le vote final.

Commission de justice

Le budget 2018 des autorités judiciaires et du Ministère public est adopté.

Commission des finances

Le budget 2018 est adopté avec les repères suivants :

- Excédent de revenu de 100,8 millions de francs dans le compte de fonctionnement ;
- Investissement net de 469,54 millions de francs (financements spéciaux compris) ;
- Solde de financement positif de 37,6 millions de francs ;
- Quotité d'impôts de 3.06 ;
- Cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : 600 millions de francs ;

Report de 1,7 millions de francs au compte de fonctionnement de l'Office des ponts et chaussées au Fonds au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

UDC (Wyss, Wengi)

Quotité d'impôt de 3,04 (provisoire, afin que le frein à l'endettement puisse être observé dans tous les cas)

13

Vote final PIMF 2019-2021

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

Commission de justice

Le plan intégré mission-financement 2019-2021 des autorités judiciaires et du Ministère public est adopté.

Commission des finances

Le plan intégré mission-financement 2019-2021 est adopté.

14

Vote final sur le rapport PA 2018

Représentante du Conseil-exécutif : directrice des finances

Commission des finances

Prise de connaissance du rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 28 juin 2017 sur le programme d'allègement 2018 (PA 2018).